

NOM Prénom (danseur/danseuse) :



feel dance

Règlement d'Ordre Intérieur – FEEL DANCE
(**ASBL SPORTSA EVENTS**)

SAISON 2026/2027

L'école de danse FEEL DANCE, gérée par l'ASBL SPORTSA EVENTS, a pour objectif de permettre à chacun de découvrir, pratiquer et progresser dans la danse dans un cadre convivial, sécurisé et respectueux.

L'inscription à FEEL DANCE implique l'acceptation de ce règlement.

Article 1 – Cours d'essai et inscription

Chaque nouvel élève bénéficie d'un cours d'essai. À l'issue de ce cours, l'élève (ou son représentant légal) décide de confirmer ou non son engagement pour la saison. L'inscription définitive est effective uniquement après remise du formulaire d'inscription (en ligne) et du paiement des frais liés au cours.

Article 2 – Cotisation et paiement

L'inscription est validée uniquement après réception du paiement complet de la cotisation ou selon un éventuel accord (paiement par trimestre ou à l'année). Tant que le paiement n'est pas effectué, la présence aux cours ne sera pas autorisée. De plus, dans le calendrier, des dates de permanence sont indiquées afin de rappeler les paiements pour ceux qui ont choisi l'option "paiement par trimestre".

Article 3 – Régularité

La présence régulière aux cours est indispensable pour garantir la progression et le bon déroulement des séances. Les absences doivent être signalées à l'avance au professeur responsable. Un certificat médical ou une justification écrite peut être demandé pour justifier une absence prolongée, notamment avant un événement important (spectacle, représentation, démonstration). En cas d'absences répétées ou non justifiées, l'école se réserve le droit de prendre des mesures (réaffectation dans un autre groupe, exclusion des représentations, voire fin de l'inscription). Tout cours manqué est perdu et ne donne pas lieu à un remboursement.

Article 4 – Assurance et déclaration d'accident

Les élèves sont couverts par l'assurance contractée par l'ASBL SPORTSA EVENTS uniquement pendant les cours organisés par FEEL DANCE et dans les lieux prévus. Tout accident doit être signalé dans les 24 heures au professeur responsable. Le formulaire de déclaration sera complété par les parents (ou l'élève majeur) et par le médecin consulté, puis remis rapidement à la direction pour traitement. Les bris de lunettes, vols ou pertes d'objets ne sont pas couverts par l'assurance.

Article 5 – Tenue vestimentaire

Une tenue sportive adaptée est obligatoire pour des raisons de sécurité et de confort :

- Danse contemporaine : chaussettes ou pieds nus ;
- Hip-Hop et Girly : baskets de sport propres ;
- Girly talons : talons au choix, à condition de se sentir à l'aise ;

Les jeans et les baskets non adaptées sont interdits. Les cheveux longs peuvent être attachés et le port de bijoux est déconseillé pour éviter tout risque de blessure.

Article 6 – Responsabilité et sécurité

L'ASBL SPORTSA EVENTS décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration d'objets personnels. Les élèves sont invités à garder leurs effets près d'eux ou dans un sac fermé. Les objets de valeur et bijoux sont à éviter lors des cours.

Article 7 - Droit à l'image

En s'inscrivant à FEEL DANCE, l'élève (ou son représentant légal pour les mineurs) autorise ou non l'ASBL SPORTSA EVENTS à prendre et à utiliser des photographies et/ou vidéos réalisées lors des cours, spectacles, répétitions ou événements liés à l'école. Ces images pourront être utilisées à des fins de promotion de l'école (site internet, réseaux sociaux, affiches, presse locale, etc.) et de valorisation du travail des danseurs et danseuses. Aucune utilisation ne sera faite à des fins commerciales extérieures à l'activité de l'école et aucune rémunération ne pourra être réclamée pour l'exploitation de ces images.

Article 8 – Respect et comportement

Chaque élève s'engage à respecter ses camarades, ses professeurs et le matériel mis à disposition. Un comportement respectueux, positif et coopératif est attendu en toute circonstance. En cas de comportement inapproprié ou de manquement grave au règlement, la direction se réserve le droit d'exclure un membre sans remboursement.

Article 9 – Ponctualité

Les élèves doivent arriver au moins 5 minutes avant le début du cours afin de se préparer. La surveillance n'est pas assurée en dehors des heures de cours. Les parents sont invités à accompagner les mineurs jusqu'à la salle. Tout départ anticipé doit être signalé au professeur en début de cours. L'entrée dans la salle n'est autorisée qu'en présence du professeur.

Article 10 – Engagement des élèves et des professeurs

Les professeurs s'engagent à guider, conseiller et encourager les élèves dans leur progression. En retour, les élèves s'engagent à suivre les consignes, écouter les corrections et fournir un travail sérieux. Tout manquement grave pourra entraîner une exclusion sans remboursement.

Article 11 – Engagement pour les événements FEEL DANCE

L'inscription à un spectacle, démonstration ou événement implique un engagement à participer aux répétitions et à la prestation finale. Les dates seront communiquées à l'avance et doivent être respectées. Lors des événements extérieurs, les élèves doivent adopter une tenue et une attitude respectant l'image de FEEL DANCE. L'attitude doit être positive, fair-play et professionnelle.

Article 12 - Respect du matériel

Les locaux et le matériel (tapis ou baffles) doivent être utilisés avec soin. Le rangement après utilisation est obligatoire.

En s'inscrivant à FEEL DANCE, chaque élève (et son représentant légal pour les mineurs) reconnaît avoir lu, compris et accepté ce règlement avec la mention datée « lu et approuvé », accompagnée d'une signature :

NOM Prénom :

Mention + date :

Signature :